

LES PROBLEMES ACTUELS DE LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME, LA SECURITE ENERGETIQUE ET LE DROIT INTERNATIONAL

Troisième conférence parlementaire internationale sur la lutte contre le terrorisme

Bruxelles, 27 et 28 novembre 2006

DECLARATION COMMUNE

Les participants à la troisième conférence parlementaire internationale, réunis à Bruxelles les 27 et 28 novembre 2006,

après avoir débattu des thèmes suivants :

- la sécurité énergétique face à la menace terroriste;
- la protection de l'infrastructure cruciale : partenariat public-privé dans la lutte contre le terrorisme;
- la réglementation de la migration, la sécurité des États et la menace terroriste ;

considérant

que les forums parlementaires consacrés aux problèmes de la lutte contre le terrorisme ont pris un caractère régulier;

que le nombre des participants à ces forums ne cesse d'augmenter;

que les thèmes discutés répondent aux intérêts vitaux de la communauté internationale et de nos pays et que l'élaboration d'approches communes contribue à la solution des problèmes les plus importants du monde contemporain;

réaffirmant

les dispositions adoptées et fixées dans les déclarations communes des forums parlementaires internationaux tenus à Bruxelles les 25-26 octobre 2004 et à Moscou les 18-19 octobre 2005;

le rôle primordial des Nations unies dans la lutte à l'échelle globale contre le terrorisme, et le rôle de l'OSCE, comme il était souligné au Conseil ministériel de Bucarest, en 2001, dans le Plan d'action contre le terrorisme;

le rejet du terrorisme par nos pays et nos peuples ;

considérant

que le respect et l'application des normes du droit international et des principes de la Charte de l'ONU sont à la base de la lutte contre le terrorisme et la prévention de celui-ci;

que les droits de l'homme et les libertés fondamentales, les valeurs démocratiques universelles et la règle de droit doivent être respectés dans la lutte contre le terrorisme;

que la sécurité énergétique est devenu un problème urgent et crucial et qu'il présente un caractère complexe;

que le caractère global de la sécurité énergétique demande un développement intensif des relations de partenariat entre toutes les parties intéressées;

que les menaces résultant des conflits régionaux concernent non seulement les pays en conflit et leurs voisins mais qu'elles peuvent aussi mener au terrorisme;

que l'intensification des flux migratoires dans le monde et la coexistence de cultures différentes dans un même pays ouvrent de nouvelles possibilités au développement, mais engendrent aussi de nouvelles menaces et de nouveaux défis ;

sont convenus

que le terrorisme est l'une des menaces les plus sérieuses pour nos pays et une cause d'instabilité;

que nos parlements se doivent d'élaborer un concept complexe permettant d'assurer une sécurité générale, commune et indivisible, en réponse à la menace globale que le terrorisme fait peser sur la sécurité;

qu'une interaction active entre les États, la société civile et le monde des affaires est de nature à consolider de manière substantielle la coalition internationale antiterroriste et à augmenter l'efficacité de nos efforts dans la lutte contre le terrorisme;

que les actes terroristes visant les infrastructures vitales de nos États peuvent menacer sérieusement la santé et la sécurité des populations, nuire à l'approvisionnement de celles-ci et à l'ensemble de l'économie, dès lors que les sites énergétiques et chimiques sont particulièrement vulnérables;

que chaque État a le droit incontestable de définir ses priorités et sa politique en matière de migration;

que le manque d'intégration des immigrants dans la société et le non-respect des droits individuels peuvent nuire à la stabilité et à la sécurité ;

réaffirment leur soutien

aux conventions et résolutions de l'ONU, ainsi qu'aux résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU, qui constituent la base juridique universelle pour la lutte contre le terrorisme, l'application des conventions internationales contre le terrorisme et l'élargissement de la coopération internationale en ce domaine;

à un dialogue empreint de respect mutuel entre les différentes cultures et religions, en respectant les droits de l'homme fondamentaux et la liberté des individus;

aux actions conjointes visant à assurer la sécurité du système énergétique global, et aux travaux destinés à déceler et à réparer les maillons faibles afin d'éviter les situations de crise énergétique;

à la lutte contre l'immigration illégale par une législation adéquate et par une coopération internationale en vue du contrôle des flux migratoires;

expriment leur certitude

que le développement du droit international et l'harmonisation des législations nationales dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et ses racines s'accéléreront et contribueront à des approches communes en vue de résoudre ces problèmes ;

sont convaincus

que la collaboration internationale en matière de lutte contre l'immigration illégale doit être considérablement renforcée ;

lancent un appel

à tous les participants pour qu'ils continuent à examiner le thème du terrorisme dans le cadre de conférences interparlementaires annuelles.